BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 981

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

340 594 316 RCS Lille Métropole.
ART DE LYS.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 243840 EUR.
Adresse : 38, rue Chanzy, 59390 Lys-lez-Lannoy.
Précédent propriétaire : 340 594 316 RCS Lille Métropole. **ART DE LYS.** 447 543 745 RCS Lille Métropole.
MAGERPHI.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ART DE LYS Société par actions simplifiée au capital de 243.840,00 euros Siège social : 38, rue Chanzy 59390 Lys-Lez-Lannoy RCS Lille Métropole 340 594 316 ET MAGERPHI Société par actions simplifiée au capital de 8.000,00 euros Siège social : 14, rue d'Isly 59700 Marcq-en-Barœul RCS Lille Métropole 447 543 745 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MAGERPHI PAR LA SOCIETE ART DE LYS 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société MAGERPHI dont la transmission à la société ART DE LYS est prévue : - Montant de l'actif : 67.712,42 euros, - Montant du passif : 1.008,11 euros. 2. Augmentation du capital de la société ART DE LYS au titre de l'absorption de la société MAGERPHI : 29.890,00 euros. La société MAGERPHI détenant 24.384 actions de la société ART DE LYS, lesdites actions feront l'objet d'une annulation par la société ART DE LYS immédiatement après la réalisation de la fusion-absorption. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : il sera attribué 2.989 actions nouvelles de la société ART DE LYS, société absorbante, pour 400 actions de la société MAGERPHI, société absorbée. 4. Montant prévu de la prime de fusion :36.814,31 euros. 5. Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 19 avril 2019 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lille Métropole, le 24.04.2019 au nom de la société ART DE LYS, société absorbante et au nom de la société MAGERPHI, société absorbée..